



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE
DIRECTEUR

Réunion des 18 et 19 novembre 2022

(Cette réunion s'est tenue à Marseille le vendredi 18 novembre et le samedi 19 novembre 2022)

Etaient présents :

*Mmes BAJOLLET, CARLIER, NOEL, VEROLA, VIGUIE
MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON,
GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI,
ROBERT, , STEPHANT, VAISSIERE et THEARD*

Représentant des Régions : M. VENON Jean-Noël

*Y participaient : M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ Directeur Technique National*

Excusés : SCHMITT Karine et Didier

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LEBOT)

Bonjour et merci à vous de vous être dégagés de vos obligations pour venir à ce nouveau CODIR, avant dernier de l'année avant notre congrès annuel.

Je voudrais saluer l'arrivée de notre nouveau CTN, Charles-Baptiste AGOSTINI, il se présentera tout à l'heure en début d'intervention de la DTN.

Depuis notre dernière réunion, les compétitions se sont enchaînées tant au niveau national qu'europpéen avec les succès que nous savons, Laurent pour les CNC et Patrice reviendront sur ces évènements plus largement au cours de notre réunion. Cet enchaînement de compétitions en semaines et les week-ends montre si besoin était la densité de notre calendrier qui laisse peu de répit aux bénévoles et aux compétiteurs. Et ce n'est pas fini puisqu'il reste encore à venir les finales des CNC open et féminin ainsi que la finale du circuit des nationaux jeunes.

Si la vie de la Fédération n'est pas un long fleuve tranquille, octobre et ce début novembre ont été plus calmes, malgré les réunions en visio et les mails.

Il est important que chacun ait à l'esprit que l'on ne nous laissera rien passer, il faut donc être prudent tant dans ce que l'on dit que ce que l'on fait. Malgré que nous soyons bénévoles comme tous nos collègues élus dans les CD, CR ou les clubs, ils attendent de nous toujours plus. Et si la tension est trop forte, la Fédération est alors source de tous les maux. Malgré que nous ne soyons élus que depuis bientôt presque 2 ans, il faudrait que nous résolvions tous les problèmes. Certes nous avons ouverts des chantiers, certes nous répondons aux questions qui se posent, mais ce n'est jamais assez mais je comprends cette impatience. Je pense également que notre communication est insuffisante car trop souvent les explications manquent au moment de transmettre les informations. Cet exercice n'est pas le plus facile, car retranscrire par écrit des heures de débats au sein de nos Comités Directeurs n'est pas chose aisée et pourtant il est essentiel.

La commission des finances et notre trésorier nous présenteront le fruit de leur réflexion, je vous assure que c'est un véritable casse-tête. Les arbitrages sont difficiles et l'affaire Duvarry n'est pas étrangère aux difficultés rencontrées.

Certes, j'aurai aimé ne pas avoir ce « fardeau » sur les épaules mais j'en assume la charge et les conséquences.

Face à cette situation, il nous faut être transparents et clairs (et si le sujet est abordé lors du Congrès je le serai). Je sais que cette situation affecte certains acteurs actuels, je le comprends, mais il est important pour le bien de la FFPJP que ce qui est aujourd'hui un problème important, ne devienne pas un conflit. Personne n'aurait à y gagner et surtout pas notre Fédération. Il appartient donc aux personnes en responsabilité au sein de la FFPJP et de la SAOS PROMO-PETANQUE de prendre leur part à la résolution de cet épisode désagréable, ce qui n'implique nullement leur responsabilité dans la naissance de cet épineux dossier.

« Les reproches sont un luxe. S'attarder sur les responsabilités de chacun nous fait perdre du temps... »

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2022

Le compte-rendu du comité directeur en date du vendredi 16 et du samedi 17 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Le trésorier présente la situation financière 2022 de la FFPJP avec le point de sortie estimé de l'exercice comptable au 30 novembre 2021.

A la lecture du document, le point de sortie du compte de résultats 2022 présenterait un excédent estimé entre 40 et 100 K€ qui s'explique de la façon suivante :

Nous avons finalisé cette projection estimative du bilan au 30 novembre en tenant compte de la régularisation des écritures comptables avec la SAOS PROMO PETANQUE concernant le dossier DUVARRY et la prise en charge des frais de location des tribunes. Suite à une réflexion concernant la prise en charge de ces dépenses, il semble logique de proposer la prise en charge complète par la SAOS de la somme totale réglée par la FFPJP (préjudice suite au jugement et frais d'avocats 2022), vu que le dossier est relatif au contrat de marketing commercial pour l'organisation de nos grandes compétitions. Nous utiliserons le compte associé entre la SAOS et la FFPJP pour les écritures comptables.

Concernant les factures de location de tribunes de nos championnats de France, nous proposons que la SAOS prenne également en charge la totalité de la charge puisque cette dépense est relative à l'organisation technique de nos championnats de France, le carré d'honneur et les tribunes servant à la visibilité de l'ensemble des partenaires de l'évènement (action commerciale).

Dans le cadre de la convention commune entre les 2 parties, la FFPJP pourra éventuellement s'il était nécessaire abonder le compte associé afin de ne pas bloquer la SAOS dans son fonctionnement pour ses dépenses futures en fonction de son bilan comptable. Notons que la SAOS et la FFPJP sont solidaires, les deux bilans comptables sont à prendre dans leur totalité, la SAOS étant la société commerciale de la FFPJP.

Ces mouvements comptables devront être approuvés par le CA de la SAOS et le Comité fédéral FFPJP, puis par l'AG de la SAOS et le Congrès de la FFPJP.

Le comité directeur valide les opérations comptables entre la FFPJP et la SAOS.

Le bilan financier 2022 :

Les recettes 2022 sont estimées à 4 900 000 € principalement avec une hausse du nombre de licenciés (263 261 au lieu des 226 000 de 2021, soit 37 261 licenciés de plus). La prise en compte de la provision de 365 000 € que nous avons pris sur nos excédents antérieurs nous permet de grossir notre recette « licences » sur la base des 300 000 licenciés de 2019.

Nous avons également bénéficié d'une aide de l'ANS dans le cadre de la perte de nos effectifs en 2021 pour un montant de 116 000 €, somme que nous avons ventilée sur les 3 exercices comptables à venir puisque nous n'avons pas encore atteint nos effectifs de 2019, soit 36 K€ EN 2022, 40 k€ et 2023 et 2024.

Les dépenses 2022 sont estimées à 4 837 000 € et nous avons prévu comme en 2020 et 2021 des provisions exceptionnelles pour le budget 2023 à hauteur de 400 000 € car il est bien évident que nous devons prendre en compte une progression mesurée de notre nombre de licenciés pour les 2 prochaines saisons sportives 2023 et 2024.

Concernant le poste de professionnalisation, 2022 sera la première année où nous aurons un delta négatif de 53 000 € qui seront compensés par nos provisions des années précédentes basées sur la base de 1.30 € par licence, dépense due principalement à l'augmentation des postes de CTFR dans nos régions ainsi qu'une régularisation des conventions avec les régions suite à l'augmentation du salaire minimum conventionnel. Le Comité directeur valide cette régularisation légale.

Pour le budget 2023, nous tiendrons compte également d'une année pleine de compétitions nationales et nous devons également prendre en compte de nouvelles dépenses pour de nouvelles compétitions.

Les comptes 2022 seront arrêtés au 30 novembre et le commissaire aux comptes, Jean-Luc MARELLI, procédera à la vérification comptable le jeudi 1 décembre afin de transmettre les documents financiers approuvés aux CD et CR en début de semaine 49 avant le prochain congrès d'EVIAN LES BAINS.

Pour le paiement des soldes des fiches financières 2022 des comités, nous procédons actuellement aux encaissements des soldes avec encore beaucoup de chèques envoyés par les Comités alors que nous avons rappelé qu'un virement bancaire serait une solution beaucoup plus facile à gérer aussi bien pour le Comité que la FFPJP.

Pour les notes de frais, il faut impérativement qu'elles soient transmises la semaine prochaine pour les notes du Comité Directeur et aussi avant le lundi 28 novembre pour les frais du dernier CNC. Merci de faire au mieux pour affiner au mieux nos comptes 2022.

Le budget 2023 :

Le trésorier présente le budget 2023 et précise que suite aux 3 réunions de préparation avec Corine, Christy, Xavier, il a été compliqué d'équilibrer les dépenses et les recettes prévues. La Commission des finances réunie ce jeudi, sous la présidence de Corine, vous présente un budget 2023 à hauteur de 5 675 000 €.

Pour le poste recettes, il a été pris en compte une base de 275 000 licenciés, soit une progression mesurée de 5 % de notre nombre de licences 2022 (263 000). Il est proposé également les augmentations suivantes :

- Coupe de France des clubs : Passage de l'inscription des clubs à 20 €
- Coupe de France des clubs Jeu Provençal : Inscription de 20 € et budget de 80 000 € pour la manifestation.
- Tarif des duplicata et corrections d'erreur, passage de 5 € au lieu de 2 €, nous vendons actuellement à perte ce produit (création et frais envoi cartes PARAGON)

D'autre part, il est noté la reprise de nos fonds dédiés du plan de relance sur nos exercices comptables précédents 2020, 2021 et 2022, qui nous permettent d'équilibrer nos dépenses de fonctionnement qui sont en augmentation avec la progression de nos activités sportives nationales.

Pour le poste des dépenses, nous avons pris en compte la création de nos nouveaux championnats de France et de la nouvelle Coupe de France de jeu provençal dès 2023, l'organisation de nos compétitions nationales et internationales, la hausse de la professionnalisation compensée par nos provisions antérieures et également la hausse de l'ensemble des dépenses relatives à notre développement sportif dans nos régions et comités.

Concernant la Commission DROMTOM : Il est proposé une seule formation en DROMTOM par an, afin de limiter certaines dépenses et d'essayer de mutualiser les formations à faire.

Une réflexion est lancée pour 2024 sur la possibilité de mettre en place des frais d'inscriptions aux équipes en CNC (les équipes payent dans la plupart des CD et CR pour les CDC et CRC). Cela peut être un poste de ressources supplémentaires pour le budget 2024, recette qui servira à assurer mieux l'organisation de nos grandes compétitions nationales.

Le budget a été présenté poste par poste et le Comité Directeur valide le budget 2023 présenté par la Commission des finances.

IV. RAPPORTS des COMMISSIONS :

1. Commission Jeunes (Mireille NOEL)

La commission jeunes souhaiterait revenir sur les quotas pour les championnats de France 2023. En effet, il semble que certaines régions ne soient pas favorables sur le nombre d'équipes qui leur seraient attribuées. En effet, cela pose la question de l'équité sportive.

Philippe CHESNEAU va contacter très rapidement les président(e)s des comités régionaux pour connaître leur position sur le nombre d'équipes qu'ils souhaitent se voir attribuer. Suite à leurs réponses, les quotas seront arrêtés définitivement pour 2023.

Nous sommes partis d'un modèle pyramidal, modèle que nous retrouvons aujourd'hui dans la grande majorité des autres disciplines sportives, mais aussi dans notre Championnat des Clubs.

Pour rappel :

Le championnat départemental jeunes qualifiera désormais uniquement au championnat régional jeunes. Et c'est par le championnat régional jeunes que la qualification au championnat de France jeunes se fera.

Proposition de Format de compétition :

Championnat régional jeunes :

- Nombre de participants selon le nombre d'équipes à qualifier au Championnat de France
- 3 premiers tours en système Swiss (parties au temps)
- Parties à élimination directe à partir des 1/8^{ème} de finale pour la PACA, l'AURA, l'Occitanie, et la Nouvelle-Aquitaine (parties en 13 pts) Parties à élimination directe à partir des 1/4 de finale pour les autres régions (parties en 13 pts)

Championnat départemental jeunes :

- 3 équipes minimum pour organiser un championnat (en cas de besoin, possibilité de rassembler 2 départements limitrophes au sein d'une même région pour atteindre ce minimum)
- format en groupe pour les départements de 3 à 5 équipes (parties au temps) au-delà de 5 équipes, format en Système Swiss à 3 tours minimum selon les cas (parties au temps)
- + parties à élimination directe selon les cas (parties en 13 pts)

Protection des champions départementaux jeunes au 1^{er} tour du championnat régional jeunes ne peuvent pas se rencontrer). Objectif de valorisation du titre de champion départemental.

Protection des champions régionaux jeunes au 1^{er} tour du championnat de France jeunes (ne peuvent pas se rencontrer). Objectif de valorisation du titre de champion régional.



RESULTATS
TROPHEE DES PEPITES
TROPHEE DES ELITES
2022



PEPITES <i>Les 10 meilleures équipes sur 20</i>		ELITES	
Classement	Nom de l'Equipe	Classement	Nom de l'Equipe
VAINQUEUR	OCCITANIE 1	VAINQUEUR	ELITE 1
FINALISTE	OCCITANIE 2	FINALISTE	ELITE 2
3	Provence Alpes Côte d'Azur 2	3	ELITE 3
4	Auvergne Rhône Alpes 2	4	ELITE 4
5	Pays de la Loire		
6	Grand Est		
7	Auvergne Rhône Alpes 1		
8	Provence Alpes Côte d'Azur 1		
9	Hauts de France		
10	Ile de France		

2. DTN (Patrice RODRIGUEZ)

Voir fichier joint.

Présentation de Charles-Baptiste (nouveau CTS) :

- La procédure conduisant au recrutement d'un CTS (cadre d'état) répond à des modalités mises en œuvre par le Ministère en effet, si l'avis du Président de la FFPJP est prépondérant pour ce qui concerne le choix d'un DTN, en matière de recrutement autre, le Président est tenu informé des candidatures mais c'est au DTN et à la directions des Sports qu'appartient le choix final.
- Chargé du suivi de la professionnalisation, sport santé et violences/sexismes
- Originaire Alpes des Hautes Provence
- Ancien Professeur de sport UFOLEP (sport de masse)

3. Commission Féminines (Fabienne VIGUIE)

La commission s'est réunie pour établir, comme prévu, un bilan de l'expérimentation du championnat des clubs féminins après la suppression avec non-remplacement de l'épreuve du tir en parallèle avec la triplète.

Elaboration et diffusion d'un questionnaire auprès des organes déconcentrés, des commissions féminines, et des joueuses qui avaient répondu au 1^{er} questionnaire ainsi qu'une publication sur les réseaux sociaux.

Presque 2000 réponses dont 93,6% jouent le championnat des clubs (72,3 % en CDC, 21,5 % en CRC, 7 % en CNC, 5,8 % en OPEN, 4,4 % autre).

69,4 % confirment que la formule n'est pas adaptée,

62 % contestent la répartition des points

50,7 % pensent que l'inscription de 5 joueurs maximum sur la feuille de match n'est pas adaptée,

72,6 % (tous niveaux) aimerait l'ajout d'une épreuve en parallèle de la triplète,

Pour 68 % la formule à 6 joueuses serait plus judicieuse.

Tenant compte des résultats de cette enquête et de la forte augmentation de l'effectif féminin senior au niveau national, la commission souhaite le passage à 6 sur la même formule que le CDC OPEN mais s'interroge sur le délai. Est-ce possible dès 2023 ou faut-il une formule adaptée dans l'attente de 2024 ? 3 propositions sont faites au comité directeur :

Proposition 1 : modification de la répartition des points uniquement

Proposition 2 : ajout d'une épreuve de l'appoint et du tir et adaptation de la répartition des points

Proposition 3 : passage à la formule à 6, identique à la formule du CDC OPEN.

Décision du comité directeur le 18/11/2022 : proposition 3 adoptée pour une mise en place dès 2023 assortie d'une information rapide aux clubs.

4. Commission honorabilité (Fabienne VIGUIE)

La commission durant cette année a essayé de mettre en conformité Geslico de manière à pouvoir répondre à la demande du Ministère et cela n'a pas été chose facile ; le chantier étant encore en cours.

De nombreuses Fédérations ont rencontré des difficultés ce qui a généré de nombreuses AIA relatives à des problèmes d'écriture : un espace de trop, un tiret, une absence d'information ... ne pouvant rendre le licencié honorable.

Pour 2023, les arbitres devaient être soumis à ce contrôle mais à ce jour, je n'ai pas d'information.

Pour faire le lien avec la commission Lutte contre les Violences et les Discriminations dans le sport au sein de laquelle je suis élue au CNOSF, un travail d'investigation et de soutien est mené auprès des Fédérations pour accélérer ce contrôle et le rendre efficient dans les meilleurs délais. En parallèle un cabinet d'audit est mandaté jusqu'à la fin de l'année pour interroger et constater le travail mené au sein des Fédérations et leurs organes déconcentrés pour lutter contre les violences.

Pour conclure, je peux cependant vous informer qu'au sein de notre Fédération, 5 ou 6 signalements sont remontés.

Une remarque toutefois car dans le souci de bien faire, certains comités ou responsables de club ont pris des mesures afin d'interroger ou éloigner des personnes suspectes impliquées. Merci de ne pas débiter ces démarches mais de faire un signalement afin d'alerter le Ministère au plus tôt. Ce dernier jugera de la gravité des faits et ordonnera une suite adéquate. Ne pas hésiter à se rapprocher de la commission ou de l'association Le Colosse qui a été présentée au congrès de 2021.

5. Commission de discipline (Michel POGGI)

Commission Fédérale de Discipline : Depuis septembre, 5 affaires ont été traitées
4 affaires sont en cours d'instruction

Remises de peine : Toutes les remises de peine ont été refusées par le comité directeur.

Formation discipline : Une formation a eu lieu le 15 octobre au Mans.

6. Centre national CNPJP (Michel ROBERT)

- Présentation au Comité Directeur Fédéral des travaux de la Commission

Méthodologie choix des sites finalistes

Etude comparative intégrant :

- Les résultats de la Commission au bloc 2 de la grille d'analyse (*grille incluant les critères suivants : personnel, accessibilité, restauration/hôtellerie, accompagnement de la collectivité, rayonnement*)
- Les résultats des études de sols sur chaque site
- Les informations transmises sur le financement du projet et le soutien des collectivités

Explications sur le choix des sites finalistes :

Compte-tenu de l'absence de soutien financier de la Région SUD (critère prépondérant) et des résultats de l'étude de sol sur le site de ARLES faisant apparaître des contraintes d'aménagement importantes pour notre projet, il est proposé de ne pas retenir la candidature de la ville de ARLES.

Parmi les 3 autres villes encore en course, et sur la base de la grille d'analyse et des notes attribuées par les membres de la Commission aux différents critères, la candidature de la ville de VICHY fait ressortir des points négatifs : éloignement du site pour le personnel fédéral et accessibilité moins bonne que les deux autres villes.

Dès lors, sur cette base, à la majorité des membres présents, la Commission propose de retenir les deux sites finalistes suivants : Valence (26) et Chomérac (07)

Calendrier :

- Présentation au Comité Directeur Fédéral des 18 et 19 novembre 2022 des travaux de la Commission + validation des deux villes finalistes ;
- Courriers aux villes retenues et non-retenues ;
- Communication fédérale sur le choix du Comité Directeur (mails aux CD/CR/salariés + article en page d'accueil site internet FFPJP + relai via le compte Facebook)
- Validation de la grille d'analyse des sites finalistes ;

- Sollicitations des villes finalistes pour le montage d'un dossier additionnel final tenant compte de la nouvelle grille d'analyse ;
- Sondages de sols complémentaires et adaptés au projet d'implantation du CNPJP (retour le 9/12 au plus tard) ;
- Remplissage de la grille d'analyse par les membres du CD ;
- Présentation de la candidature de chaque ville devant le Comité Directeur le 15 décembre 2022 au matin ;
- Validation du choix du site retenu par le Comité Directeur le 15 décembre 2022 après-midi ;
- Présentation du site retenu au Congrès le 17 décembre 2022

7. Commission des Nationaux (Laurent VAISSIERE)

La priorité était de mener la campagne d'inscriptions 2023 dans un délai contraint et surtout avec de nouvelles modalités qui incluaient un accord départemental, régional puis fédéral. Un très grand merci à Ludovic Baudement qui n'a pas compté ses heures pour mener à bien cette mission et en mettant en place dans un temps record un formulaire d'inscriptions avec des validations et un suivi automatisé. L'outil est encore perfectible et devra être amélioré pour l'an prochain.

A l'issue de cette campagne nous aurons le même volume de nationaux qu'en 2022 :

- 85 triplettes open et 17 triplettes féminins
- 7 triplettes mixtes
- 2 doublettes open et 16 doublettes féminins
- 10 doublettes mixtes
- 2 individuels open et 2 individuels féminins
- 13 nationaux Jeu Provençal tous en triplettes

Chez les jeunes 104 nationaux qui comprennent minimales cadets juniors, 16 nouveaux mais dedans il faut compter les nationaux jeunes mais aussi des nationaux qui n'avaient pas pu avoir lieu en 2021 cause covid dont ce sera la 1ère édition.

Au niveau de la répartition géographique l'AURA est largement en tête avec 79 nationaux puis suivent l'Occitanie et PACA. L'île de France ferme la marche avec 5.

Sur la répartition géographique 10 week-end avec 3 nationaux open ou plus mais suffisamment éloignés les uns des autres. Un seul n'a pas encore trouvé de date il s'agit de Bron (69).

- 5 refus concernant des problèmes de fond et 7 pour des demandes hors délais. Tous ces refus pourront exercer leur droit de recours auprès du CODIR.
- 55 organisateurs sont volontaires pour faire un test d'inscriptions en ligne via la plateforme numérique fédérale et 7 pour la mise en place du swiss system.

Le calendrier 2023 sera mis en ligne début décembre.

Pour 2023 la commission demande que le délégué désigné soit destinataire en même temps que sa convocation du rapport de l'année précédente pour qu'il puisse apprécier l'évolution positive ou négative.

L'idée est d'avoir un code couleur vert jaune et rouge suivant les critères réglementaires, organisationnels et sécuritaires.

La commission réfléchit également à une formation des délégués et à la fiabilité des résultats enregistrés dans Geslico.

8. Classification (Laurent VAISSIERE)

Les opérations de mise à jour de Geslico se sont bien déroulées ainsi que celle de gestion concours. Des questions au sujet des non classés et notamment s'ils peuvent jouer en promotion. Le RAS sera revu en définissant bien cette nouvelle catégorie et ce qu'il est possible de faire ou ne pas faire.

9. CNC (Laurent VAISSIERE)

Pour 2022

Finale CNC Jeu Provençal

Excellente organisation du club de Fenouillet et du CD 31 avec un terrain parfaitement adapté. Le temps était également de la partie. C'est un véritable marathon durant 3 jours mais une vraie compétition sportive. Victoire finale du club de la Boule du Central de Clermont Ferrand face au club de Saint Barnabé de Marseille.

Finale CNC Jeunes et vétérans

Organisé au boulodrome de Saint Pierre les Elbeuf par le CD 27 avec 32 équipes jeunes et 16 équipes vétérans. En benjamins minimes victoire du Pontet (84) et en cadets juniors de Rumilly. A noter qu'un problème de communication à privé 2 équipes de jeunes de participer.

En vétérans, très belle victoire du club de Laudun après un très beau parcours. Il a fallu l'intervention du CD 27 auprès du traiteur pour que la prestation soit améliorée. Cette finale a été malheureusement endeuillé par le décès brutal d'un bénévole et ancien président du CD 27.

Phase championnat CNC open et féminin

Aucun forfait général pour cette édition, chose rare voire jamais arrivée mais tout de même des forfaits pour une journée, Arlanc en féminin, Nice, Montpezat et Agde en open.

2 clubs n'ont pas respecté la composition d'équipe et ont été sanctionné.

Le CNC c'est 177 équipes avec une gestion de A à Z par la FFPJP. C'est un mécanisme très complexe et très lourd à mettre en œuvre avec des lieux de compétitions, les délégués et des arbitres à trouver. Si tout s'est parfaitement déroulé à noter tout de même les difficultés rencontrées à sur un site devant recevoir 2 groupes et sous dimensionnés et une saisie de la commission de discipline

L'épilogue 2022 aura lieu la semaine prochaine à Douai avec les 5 finales organisées par le CD 59

Pour 2023

La finale du CNC jeu provençal est reconduite à Fenouillet du 13 au 15 octobre 2023.

Le CNC jeunes passe à 3 catégories benjamins-minimes, cadets et juniors. Les règlements seront revus en accord avec la DTN.

La finale se déroulera sur 3 jours au lieu de 2 avec un changement de formule et l'ajout d'un ¼ de finale soit 2 qualifiés par groupe au lieu d'un seul.

La finale aura lieu à Saint Yrieix dans la foulée de la finale du CNC Vétérans.

Les vétérans joueront du mardi au jeudi et les jeunes du vendredi au dimanche lors du week-end au milieu des vacances de Toussaint. Le trophée des pépites étant décalé au dernier week-end des vacances.

Pour les finales du CNC open et féminin, elles auront lieu au boulodrome Christian Fazzino de Montluçon du 24 au 26 novembre 2023.

Modification CDC, CRC et CNC féminin : voir commission féminine.

10. Commission solidarité (Philippe STEPHANT)

La commission Solidarité a reçu trois demandes d'aide financière pour les annulations des nationaux de St Yrieix du CD 16 et Tyrosse du CD40, annulation sur décision préfectoral, ainsi que le club de la boule du Lac du CD33 qui a été détruit par les incendies de cet été en Gironde. Ces trois demandes sont parvenues courant juin 2022 et un mail leur a été adressé le 22 septembre pour leur demander de monter un dossier. A ce jour la commission n'a eu retour que de St Yrieix et leur dossier est en cours de traitement. Aucune suite ne sera donnée pour les dossiers non parvenus pour fin décembre 2022.

11. Commission évènementiel (Laurent BOURLET)

Congrès fédéral : l'ordre du jour du Congrès d'Evian est finalisé.

Il est prévu d'inviter le Président de la Fédération Nationale de cyclisme ainsi que le Président de la FIPJP et de la CEP.

12. Commission arbitrage (Patrick GRIGNON)

A la suite d'une enquête concernant le sondage des Arbitres pour 2024, Le président de la CNA remercie les départements qui ont répondu à ce questionnaire.

La première lecture de ce sondage fait ressortir que le choix s'orienterait de la façon suivante :

Chaque comité devrait avoir un nombre d'arbitres par rapport à un nombre de concours par département. Réponse B

Actuellement il reste à définir un pourcentage. Ce chiffre doit être déterminé en concertation avec le congrès.

Pour ce faire, je demanderai au congrès de se prononcer sur un choix.

Bien évidemment cette mesure viendrait se substituer à la décision qui a été voté au congrès de Troyes qui prévoit un arbitre par club en 2024. Avec le recul qui s'impose, il semblerait que cette mesure soit difficilement applicable.

La CNA demande au comité directeur de se prononcer sur les propositions suivantes afin d'enrailler le déficit des arbitres. Ces mesures ne seraient applicables qu'en 2024.

Les propositions sont :

- Un arbitre par club qui s'inscrit à la coupe de France.

Réponse du comité directeur : Réponse négative

- Un arbitre par club évoluant en CRC et CNC

Réponse du comité directeur : Réponse négative

- 1 arbitre pour chaque club ayant un nombre de licenciés compris entre 50 à 100 licenciés puis 1 arbitre par tranche de 100 licenciés supplémentaires.

Réponse du comité directeur : Réponse négative

- Autoriser l'inscription d'un concours national que si le club possède un arbitre.

Réponse du comité directeur : Réponse positive

- 1 arbitre pour chaque Ecole de pétanque. La finalité est de faire arbitrer les championnats de France Jeunes et autres compétitions jeunes par ces arbitres issus de ce cursus.

Réponse du comité directeur : Réponse positive

La CNA en collaboration avec la commission des championnats de France étudie la faisabilité d'organiser le prochain séminaire des arbitres durant la période du championnat de France du Tir de Précision au mois de juillet afin d'utiliser ces arbitres pour cette compétition.

Réponse du comité directeur : Réponse positive

Le président de la CNA demande que le 3 Week-end de janvier soient réservés à l'échelon national pour toutes les formations et les examens.

Cette date pourrait servir aux départements et aux régions pour pouvoir organiser les formations et les examens sans avoir le problème de trouver une date.

Réponse du comité directeur : Réponse positive

13. Commission Jeu Provençal (Patrick GRIGNON) :

Suite à la démission de Loïc Fuentes, Patrick Grignon, membre du comité directeur de la FFPJP, responsable de la commission nationale d'arbitrage, a été désigné pour le remplacer à la tête de cette commission. Le référent de la commission est Patrick FARA

L'onglet « Jeu Provençal » sur le site de la FFPJP est toujours en construction : un des buts de cette commission est de promouvoir le Jeu Provençal auprès des féminines (fait avec la coupe de France) par des interviews de féminines qui doivent être finalisés pour diffusion sur la page JP.

➤ **Modifications du règlement Jeu Provençal pour 2023 :**

- Proposition de la commission : suppression du principe de la galette. Le but lancé ou posé doit être à deux mètres en profondeur. La distance sur le côté doit être supprimée afin d'optimiser toute la surface du terrain.

Cette proposition est adoptée par le comité directeur de la FFPJP

- Proposition du Comité Directeur : modification du temps de jeu : 1 minute (au lieu de 1 minute 30).

Cette proposition est adoptée par le comité directeur de la FFPJP et validé par la FIPJP

Ces modifications sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

➤ **Coupe de France**

Elle a été actée au comité directeur du 24 septembre, et une note a été adressée le 24 octobre à tous les comités. Et une date limite d'inscription fixée au 20 novembre. Si au 8 novembre (date de la commission JP), il y avait 171 clubs inscrits, à la date de clôture on en dénombrait 505. La répartition géographique montre que toutes les régions sont représentées sauf 2 régions (Corse et Bretagne) et que les régions où la pratique est la plus répandue n'ont pas beaucoup répondu et ce malgré les relances. Il est à noter que c'est la mise sur Facebook et l'appel direct aux clubs via les membres de la commission qui ont permis ce taux d'inscription.

Nous avons fait le choix de cette procédure car après un premier sondage qui ne donnait pas beaucoup de réponse positive, il nous semblait important d'avoir les inscriptions réelles avant de définir l'architecture de cette compétition.

Elle sera finalisée dans les jours et semaines à venir, à savoir :

- **Nombre de tours effectués** :Tours départementaux et/ou régionaux (en fonction du nombre de clubs inscrits par département et/région) : interrogation importante et débat car beaucoup de remontées de clubs à ce sujet (déplacements, frais),
- **Budget** : à définir (lieux, nombre d'équipes, tours finaux etc) : à présenter pour le prochain CD
- **Calendrier** : déjà chargé, quelles dates ?
- **Envoi de la liste des inscrits aux CD et CR concernés**

Cette nouvelle compétition aura bien lieu en 2023 quel que soit le nombre d'équipes inscrites (et pour une première nous avons un taux d'inscription satisfaisant), avec à minimum 1 féminine obligatoire, des parties au temps (calquées sur le CNC).

Cette première année est une année de construction, il faudra tirer les enseignements à l'issue de cette 1^{ère} édition.

A noter, que les inscriptions arrivées après la date limite ne seront pas acceptées pour être en adéquation avec la décision prise sur l'inscription des nationaux.

➤ **Questions diverses** :

La commission souhaite une journée nationale du jeu provençal.

Réponse du comité directeur : Oui sur le principe.

La commission souhaite que le jeu provençal soit associé au Pétanque Tour à toutes les étapes.

Réponse du comité directeur : Le jeu provençal est imposé sur une étape mais il est difficile de l'imposer sur toutes les étapes. En effet toutes les villes ne peuvent pas recevoir le jeu provençal.

La commission souhaite une initiation 1 fois par mois du JP auprès des jeunes (à partir des cadets).

Réponse du Comité Directeur : non mais la piste n'est pas fermée.

La commission souhaite que l'on change le nom d'école de pétanque en «écoles de boules ».

Réponse du comité directeur : NON, mais il va être demandé à la DTN de rajouter « et Jeu Provençal. »

Concernant la coupe de France jeu provençal, la commission demande si cette épreuve peut se jouer en nombre de mènes et non en temps (par exemple 8 mènes ?) ce qui éviterait de l'anti-jeu de la part d'équipes qui mènent au score ?

Réponse du Comité Directeur : on conserve les parties au temps. Une précision viendra ultérieurement pour finaliser le règlement.

La commission souhaite une initiation pendant une compétition de pétanque : faire une démo pendant la pause ?

Réponse du Comité Directeur : OUI sur le principe, il faut que les membres de cette commission prennent contact avec les organisateurs qui veulent accepter cette pratique.

14. Commission championnat de France et calendrier (Corine VEROLA)

➤ Répartition des équipes

La commission s'est réunie en amont du comité directeur afin de procéder à l'arbitrage de la répartition des équipes sur les 2 CDF au Jeu provençal car nous avons plus de demandes que de places.

Un mail va être envoyé aux comités départementaux afin de compléter les championnats de France à pétanque qui sont incomplets :

- 5 places disponibles pour le Championnat de France Triplette Promotion à Flamanville
- 1 place disponible pour le Championnat de France Doublettes Hommes à Quimper
- 4 places disponibles pour le Championnat de France Individuel Hommes à Auxerre
- 4 places disponibles pour le Championnat de France Triplettes Vétérans à Flamanville
- 5 places disponibles pour le Championnat de France Triplettes Mixtes à Vaux en Velin
- 2 places disponibles pour le Championnat de France Doublettes Mixtes à Soustons
- 5 places disponibles pour le Championnat de France Triplettes Féminines à Perpignan
- 3 places disponibles pour le Championnat de France Doublettes Féminines à Auxerre
- 3 places disponibles pour le Championnat de France Individuel Femmes à Quimper

La date limite de réponse étant fixée au 04 décembre, la répartition définitive sera annoncée lors du congrès.

➤ Modification du Cahier des charges

Le cahier des charges 2023 a été validé. Il sera présenté aux organisateurs 2023 au cours d'une visio à programmer en début d'année.

➤ Tir de précision

Chaque comité régional choisira la date de leur championnat régional. Ils devront faire parvenir le nom de leurs qualifiés (ées) pour le 11 juin 2023 dernier délai.

Les modalités de qualification restent celles transmises aux CD et CR le 20 juin 2022.

L'utilisation de 5 pas de tir (1 par atelier) est autorisé pour les qualificatifs départementaux et régionaux afin de diminuer les temps de passage, excepté pour les confrontations directes (1/4, 1/2 et finale).

15. Commission DROM-COM (Véronique BAJOLET)

La commission DROM-COM se déplace à l'île de la Réunion pour accompagner les dirigeants et proposer des formations pour passer le BF1, le BF2, l'examen d'arbitre et le recyclage des arbitres.

16. Championnats du Monde et d'Europe

Le report des Championnats du monde en septembre 2023 est la cause de difficultés pour l'organisateur du Championnat d'Europe qu'est la ville d'Albertville. En effet, la FFPJP et Albertville ont fait part de leurs craintes au regard de la concomitance de ces deux championnats. Après d'âpres discussions avec la CEP et la proposition de report soit sur octobre 2023 ou mars 2024, nous en sommes restés aux dates initiales à savoir :

- Championnat d'Europe : du 16 au 24 septembre 2023 à Albertville

Ce qui le place donc dans la foulée du :

- Championnat du Monde : du 10 au 17 septembre 2023 au Bénin

17. Présentation de la plateforme numérique (Michel LEBOT)

La commission numérique s'est réunie en présence de Laurent Vaissière, Didier Schmitt, Ludovic Baudement et Michel Le Bot ainsi que la société qui va gérer la plateforme.

Michel Le Bot présente ce projet (CF. ANNEXE) de nouvelle plateforme avec un module général sur la Fédération (informations, communication, etc...). A terme, cette plateforme permettra les inscriptions (et paiement dématérialisé) en ligne des compétitions, dans une première phase de test avec les nationaux. A noter que toutes les vérifications se font en lien avec GESLICO. Dans un deuxième temps, un module de prise des licences dématérialisé sera expérimenté (la formule papier continuera d'exister).

Une demande de financement va être effectuée auprès de l'ANS en 2023.

18. Questions diverses et thèmes à débattre :

1) Concours sauvages organisés par les clubs affiliés

Il faut obligatoirement l'autorisation du CD pour organiser un concours non -inscrits au calendrier départemental, ceci en référence au RAS. En cas de non-respect, il est prévu des sanctions dans le code de discipline.

2) Contrat avec l'Equipe :

Le contrat 2022-2023-2024 a été signé et a fait l'objet d'un avenant, on y retrouve les retransmissions suivantes : finale de la Coupe de France, demies finales et finale du championnat triplettes masculins, finale du championnat tripléte féminin, finale du doublette mixte.

3) Courrier Centre Val de Loire :

a. Suite à notre réunion du CR CVDL nous avons appris que certains élus et employés de la FFPJP répondaient à des demandes de licencié(e)s sans mettre le Président du CD concerné et le Président de CR CVDL en copie. Il me semble que c'était une demande de votre part de ne pas répondre à un licencié. Quand est-il ?

Réponse du Président : Ma position n'a pas changé, toute réponse à un licencié est du ressort du CD, les élus et les salariés doivent donc renvoyer ledit licencié vers son Comité. Il va sans dire que si le renseignement demandé est purement factuel, une réponse peut être apportée. Cette réserve posée pour toute autre question afin de ne mettre personne en difficulté, il faut renvoyer vers le CD ou CR et demander à ces derniers de répondre en leur apportant au besoin des éléments de réponse.

b. Jeu Provençal : Le CR CVDL avait demandé à jouer ses championnats départementaux et régionaux en 11 points ou 2 heures. En 2022 pas de réponse à notre demande de dérogation donc mise en application. Quand sera-t-il pour 2023 ?

Réponse du Président : Pour ce qui concerne les championnats, rien n'empêche les CD et CR de faire les poules et cadrage de leurs championnats en 11 points puisque l'article 11 des CDF le permet (les parties au temps ne sont pas encore autorisées dans les catégories adultes). Le règlement des CDF n'étant pas modifié, les règles prévues s'appliquent et s'imposent à tous, ne pas les respecter c'est s'exposer à des sanctions. Pour ce qui concerne les Championnats de Club Jeu Provençal, j'ai demandé à la commission JP de réfléchir à des inflexions du règlement, à la suite d'expérimentations sur la durée des parties faites en Nlle Aquitaine et Occitanie. »

4) National d'ORANGE 2022

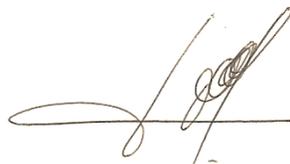
Le Comité Directeur de la FFPJP a constaté nombreuses irrégularités lors du concours National d'ORANGE d'octobre dernier. En effet, l'article 34 du Règlement de Jeu de pétanque relatif au remplacement d'un joueur n'a pas été respecté.

Dès lors, le Comité Directeur a décidé d'invalidier les points obtenus par tous les joueurs lors de ce concours.

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.
Mireille NOEL

Handwritten signature of Mireille NOEL, featuring a large, stylized 'N' and a long horizontal stroke.

Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT

Handwritten signature of Michel LE BOT, featuring a complex, stylized signature with a long horizontal stroke.